

affinage, dont la gestion des déchets ainsi que la fermeture et la restauration des sites) et aux risques liés à ces activités. La gestion du cycle de vie du bien manufacturé s'applique aux éléments, aux substances ou aux biens manufacturés et également aux risques qui leur sont inhérents, d'après des évaluations de toutes les étapes du cycle de la fabrication, de l'utilisation, de la réutilisation, du recyclage et de l'élimination de ces éléments, substances ou biens manufacturés.

L'évaluation du risque et la gestion du risque

La gestion du cycle de vie des minéraux et des métaux nécessite d'avoir recours à des méthodes d'évaluation du risque et de gestion du risque. L'évaluation du risque se résume à estimer la probabilité que l'exposition à une substance résultant de l'utilisation d'un procédé ou d'un bien manufacturé entraîne des répercussions et, le cas échéant, à déterminer le degré de répercussion. La gestion du risque consiste à décider ce qu'il faut faire au sujet d'un risque évalué, en tenant compte des résultats de l'évaluation ainsi que des facteurs juridiques, sociaux et économiques.

Le principe de l'utilisation sécuritaire

Le principe de l'utilisation sécuritaire s'inscrit dans le prolongement de la gestion du cycle de vie incluant les principes de l'évaluation du risque et de la gestion du risque. Le principe de l'utilisation sécuritaire fait fond sur les deux points qui concernent les minéraux et les métaux dans la *Politique de gestion des substances toxiques*, à savoir :

- les substances présentes à l'état naturel dans l'environnement, comme les minéraux et les métaux, ne peuvent être complètement éliminées de l'environnement;
- il arrive que l'interdiction, la suppression graduelle ou l'élimination quasi complète des rejets provenant de sources anthropiques particulières soient des options pour certains biens manufacturés renfermant des minéraux et des métaux